

DEVIENS SAUVETEUR SECOURISTE, PASSE TON BNSSA À L'ARCHIPEL !

LE BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE



**TESTS LE 18
SEPTEMBRE
DE 9H A 13H
SUR INSCRIPTION**

- Formation de 3 semaines de 35h pendant les vacances scolaires, soit 105 heures de formation
- Entraînement sportif hebdomadaire obligatoire (vendredi)

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE FINANCE
50%* DE LA FORMATION POUR LES JEUNES DU TERRITOIRE

CONDITIONS NÉCESSAIRES :

- Avoir 17 ans le jour du diplôme
- Etre apte physiquement

* limité à 12 personnes



#sauvedesvies



PLUS D'INFORMATIONS :

Point Information Jeunesse du Pays de L'Arbresle
Place Pierre-Marie Durand
69210 L'Arbresle

☎ 04 74 72 02 19 ✉ [prij@paysdelarbresle.fr](mailto:pij@paysdelarbresle.fr)

www.paysdelarbresle.fr



QU'EST-CE QUE LE BNSSA ?

Le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) est un brevet délivré par le Ministère de l'Intérieur permettant de devenir sauveteur aquatique

Le sauveteur aquatique participe à la surveillance des espaces de baignade, sous la responsabilité d'un maître-nageur sauveteur ou seul, dans certains cas.

Il joue un rôle essentiel de prévention et de sensibilisation sur les risques liés à la baignade ainsi que les bonnes pratiques à adopter.



COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

Au sein de L'Archipel, la formation s'appuie sur un entraînement hebdomadaire et sur trois semaines non consécutives pendant les vacances scolaires. C'est une formation exigeante qui allie à la fois connaissances théoriques et pratiques.

La formation intègre le diplôme de secouriste du PSE1 (Premiers secours en équipe de niveau 1).

L'épreuve se déroule en plusieurs étapes et permet d'évaluer le parcours de sauvetage, les gestes mis en pratique et les connaissances.

POUR TRAVAILLER
PONCTUELLEMENT OU
TOUTE L'ANNÉE !

POUR ACQUÉRIR UNE
EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE !

POUR TRAVAILLER
EN ÉQUIPE !

